

2^e année de CAPACITE EN DROIT

Inscription aux épreuves anticipées de janvier

Nom et prénom :

Adresse postale :

Adresse e-mail :

Numéro de téléphone :

Je souhaite passer, par anticipation, les épreuves **orales** suivantes :

- DROIT PENAL
- PROCEDURE CIVILE
- DROIT PRIVE NOTARIAL
- DROIT COMMERCIAL

Ne souhaite passer aucune épreuve par anticipation

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement des examens.

Signature de l'étudiant :

Ce document doit être imprimé et remis complété au bureau des Masters 1 (ou dans la boîte aux lettres du bureau) **pour le lundi 5 décembre 2016 au plus tard**. Vous pouvez également l'envoyer par courrier, à l'adresse suivante :

Faculté de droit, de Sciences politiques et de gestion
Bureau des Masters 1 - pièce 116 - Mme Wendenbaum
1, place d'Athènes,
67000 Strasbourg

Rappel :

- Pour valider votre 2^{ème} année de capacité, vous devez, parmi les 7 matières enseignées au cours de l'année, choisir 4 matières qui feront l'objet d'épreuves orales et 2 matières qui feront l'objet d'épreuves écrites.
- Les épreuves que vous avez la possibilité de passer par anticipation en janvier sont des épreuves **orales**.
- Vous n'avez pas l'obligation de vous soumettre à ces épreuves anticipées. Mais si vous choisissez, par ce formulaire, de passer une ou plusieurs épreuves anticipées, présentez-vous aux examens ! A défaut, vous devrez attendre la session de rattrapage de septembre pour repasser la ou les épreuves.
- **Aucune convocation écrite ne sera envoyée. Les épreuves orales auront lieu du mercredi 11 janvier au vendredi 13 janvier 2017 à partir de 18H00. L'horaire et le lieu de ces épreuves seront indiqués courant décembre 2016 sur le site de la Faculté de Droit (droit.unistra.fr) – cliquez sur l'onglet « Formations » puis sur l'onglet « Capacité en droit ».**
- Les résultats aux épreuves anticipées et aux épreuves de mai-juin font l'objet d'une délibération d'examen unique au mois de juin (vous n'aurez donc connaissance de vos résultats à ces épreuves anticipées qu'au mois de juin)